



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 octobre 2021

* * * * *

Présents : AGASSE-VOYAU Armelle, MARAIS Corinne, BADENES Sophie, THIVEYRAT Karine, CORNELOUP Aurore, HERNANDEZ Joël, BOURGES Henri, LASO Gabriel, ROUCH Claude, VACHER Michel, GOMEZ Patrick, JEAN Patrice

Absents : AUGÉ Gisèle (procuration à M. Joël HERNANDEZ), Véronique LOPEZ (procuration à Corinne MARAIS), AUBLANC Anne-Laure (procuration à Henri BOURGES), BERTELLI Gilles (procuration à Gabriel LASO), CADOSCH Michel (procuration à Michel VACHER), JAILE Aurore (procuration à Aurore CORNELOUP), Valérie HIEBER.

Secrétaire de séance : Madame Corine MARAIS

La séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 est ouverte à 19h15 par Monsieur le Maire.

Après avoir procédé à l'appel des présents, le quorum étant atteint, l'assemblée est invitée à délibérer.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 : Vote => Unanimité

01°) COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal par délibération du 25 juin 2020, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT.

- **DECISION 2021/10/09 du 12 octobre 2021**

Signature de l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école maternelle avec l'équipe composée de SELARL Teissier Portal Architecture, architecte mandataire, BETEM Languedoc-Roussillon et Exact Acoustique

Le forfait provisoire de rémunération de la tranche ferme s'élève à 222.600 € HT ; celui de la tranche optionnelle 1 à 3.180 € HT ; celui de la tranche optionnelle 2 à 3180 € HT et celui de la tranche optionnelle 3 à 21.200 € HT, soit une rémunération totale de 250.160 € HT (312.700 € TTC).

02°) Rapport d'activités 2020 de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au Maire de chaque commune-membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, ventilée par grands domaines de compétences.

Le Conseil Municipal donne acte de cette communication.

03°) : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets pour l'année 2020

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président du Grand Narbonne de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Ce rapport présenté et approuvé à la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2021 retrace l'organisation territoriale du service, les différentes formes de collecte, les tonnages collectés et les coûts des différentes prestations.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal donne acte de cette communication.

4°): Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2020

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal donne acte de cette communication.

05°) : REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2020 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND NARBONNE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations du Conseil Communautaire n° C-03/2007 en date du 26 Février 2007 et n° C-14/2011 en date du 17 Février 2011, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a mis en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets autres que ménagers, et a étendu ce dispositif aux communes ayant rejoint le Grand Narbonne au 1^{er} Janvier 2011.

Concrètement, le Grand Narbonne assure le service d'élimination des déchets, ménagers et assimilés des 39 communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir : la collecte, le tri, le traitement et la valorisation. Le service de collecte et de traitement des déchets « ménagers » est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En complément de cette obligation, le Grand Narbonne a institué la Redevance Spéciale, destinée à financer la collecte et le traitement des déchets « assimilés » à ces déchets ménagers, à condition qu'ils puissent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de conclure une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, pour la redevance spéciale de l'année 2020, dont le montant s'élève à 6.444,97 € (6.257,25 € en 2019).

Vote =>Unanimité

06°) : Construction d'une nouvelle école maternelle : demande de subventions -2^{ième} tranche

La commune de Saint-Nazaire d'Aude, voit l'effectif de ses habitants s'accroître et par conséquent le nombre d'élèves de ses écoles évoluer.

La commune dispose actuellement de deux écoles : une école élémentaire installée dans un ancien bâtiment de style "Jules FERRY" et une école maternelle installée dans des bâtiments modulaires depuis 2003. Ces équipements sont rassemblés sur le même site qui comprend également la cantine scolaire, la bibliothèque et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

La réalisation de lotissements va faire venir de nouvelles familles et l'école maternelle existante, pourvue de 3 classes et 1 dortoir, arrive à saturation.

Afin de pouvoir accueillir les élèves actuels et à venir, la commune souhaiterait construire une nouvelle école maternelle de 4 classes

Par délibération n°2018-34 du 20 juin 2018, le conseil municipal a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur la construction de cette nouvelle école maternelle et a conclu à cet effet une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 11.

Par délibération 2019-48 du 24 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé le programme de l'opération.

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 10 juillet 2020, autorisé le lancement d'une procédure de concours d'ingénierie et d'architecture en vue désigner le maître d'œuvre et désigné les membres du jury de concours. Le 29 septembre 2020, le jury a sélectionné trois candidats admis à présenter des esquisses.

L'équipe composée de SELARL Teissier Portal Architecture, architecte mandataire, BETEM Languedoc-Roussillon et Exact Acoustique a été désignée lauréates du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une école maternelle à Saint Nazaire d'Aude.

Les objectifs généraux recherchés dans le cadre de cette opération portent sur la création d'une nouvelle école maternelle de 4 classes comprenant :

- Des locaux d'enseignement
- Une bibliothèque
- Un dortoir
- Des locaux du personnel
- Des espaces de circulation / distribution
- Des sanitaires
- Des espaces extérieurs
- Des locaux logistiques.

Un chauffage via une pompe à chaleur géothermique permettant éventuellement un rafraîchissement durant les semaines les plus chaudes sera mis en place.

Par ailleurs, il est prévu l'installation d'une centrale de production photovoltaïque d'une puissance crête de 37 Kwc, réalisée par le montage en toiture d'environ 230 m² de panneaux monocristallins – ce qui correspond, selon le type de panneau retenu à environ 135 panneaux. Cette puissance, servant à compenser l'énergie conventionnelle consommée par le bâtiment, permet d'atteindre la performance BEPOS.

En option, l'installation d'une centrale de production photovoltaïque d'une puissance crête de 64 Kwc couvrant la totalité du plan Sud de la toiture, environ 400 m² de panneaux monocristallins, soit selon le type de panneau retenu, environ 240 panneaux peut être envisagée.

Le bâtiment et ses espaces extérieurs devront être conçus pour répondre aux besoins actuels tout en réservant des possibilités d'extension pour deux classes supplémentaires.

Tableau de surfaces

Local	Effectif	Nombre	Surface Unitaire	Total	Commentaire
Espaces de distribution					
Hall d'accueil / exposition		1 loc.	40 m ²	40 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Salle des parents		1 loc.	PM	PM	Utilisation de la salle de réunion
Circulation		PM	PM	PM	Couloirs de distribution, dégagements...
Vestiaires des élèves		2 loc.	10 m ²	20 m ²	1 sas vestiaire commun à 2 classes
Sanitaires					
Sanitaires élèves		3 loc.	PM	36 m ²	Avec un ratio de 0,3 m ² /élève pour 120 élèves
Sanitaires adultes		1 loc.	10 m ²	10 m ²	Avec un bac douche (de 8 à 12 m ²)
Espaces d'enseignement					
Salles de classe	30 pers.	4 loc.	70 m ²	280 m ²	
Salle d'arts-plastiques	30 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	
Salle de motricité	30 pers.	1 loc.	110 m ²	110 m ²	Dont placards de rangement intégrés
Rangement matériel		1 loc.	20 m ²	20 m ²	Y compris stockage et archives
Espaces de vie collective					
Salle de repos / Dortoir	40 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	Avec un ratio moyen de 1,40 m ² /enfant
BCD	30 pers.	1 loc.	70 m ²	70 m ²	Réserve éventuelle comprise
Espaces du personnel					
Bureau de direction	4 pers.	1 loc.	12 m ²	12 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Reprographie		1 loc.	4 m ²	4 m ²	
Salle de réunion	40 pers.	1 loc.	48 m ²	48 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Salle de détente / ATSEM	15 pers.	1 loc.	18 m ²	18 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Stockage / Archives		0 loc.	PM	PM	Mutualisation dans local de rangement
Infirmierie		1 loc.	15 m ²	15 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Espaces logistiques					
Lingerie / Buanderie / Ménage		1 loc.	10 m ²	10 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Locaux techniques		PM	PM	PM	
Déchets / Tri sélectif		1 loc.	10 m ²	10 m ²	
TOTAL SU bâtie :				823 m²	
Espaces extérieurs					
Préau		1 esp.	180 m ²	180 m ²	Avec un ratio de 30m ² /classe pour 6 classes
Cour de récréation		1 esp.	800 m ²	800 m ²	Avec extension possible de 400 m ² à prévoir
Jardin pédagogique		2 esp.	20 m ²	40 m ²	
Rangement		1 loc.	25 m ²	25 m ²	
TOTAL SU extérieure				1045 m²	
TOTAL SU bâtiment + extérieurs				1868 m²	Surface Utile

Surface de Plancher théorique :

SU	823 m ²	
Ratio	1,35	
SdP	1112 m ²	
TOTAL	1112 m²	Surface de Plancher théorique

Evolutivité du projet à prévoir (surface bâtie et extérieure) :

⇒ Les espaces suivants sont à anticiper et à représenter par le Maître d'œuvre dans les plans du projet : plan masse et plan du niveau RDC).

Surfaces Utiles du projet :

Evolutivité des locaux					
Vestiaires des élèves		1 loc.	10 m ²	10 m ²	1 sas vestiaire commun à 2 classes
Sanitaires élèves		1 loc.	PM	18 m ²	Avec un ratio de 0,3 m ² /élève pour 60 élèves
Sanitaires adultes		1 loc.	PM	PM	A calculer en fonction des nouveaux effectifs
Salles de classe	30 pers.	2 loc.	70 m ²	140 m ²	
Salle de repos / Dortoir	40 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	Avec un ratio moyen de 1,40 m ² /enfant
TOTAL SU bâtie :				228 m²	
Espaces extérieurs					
Cour de récréation		1 esp.	400 m ²	400 m ²	
Jardin pédagogique		1 esp.	20 m ²	20 m ²	
TOTAL SU extérieure				420 m²	
TOTAL SU bâtiment + extérieurs				648 m²	Surface Utile

Surface de Plancher théorique :

SU	228 m ²	
Ratio	1,35	
SdP	308 m ²	
TOTAL	308 m²	Surface de Plancher théorique

TRAVAUX	Ratio	Surface (SdP)	Montant
Bâtiment	1 596 €/m ²	1112 m ²	1 775 000 € HT
Plus-value pour géothermie			95 650 € HT
Plus-value pour plancher chauffant			92 934 € HT
Plus-value pour photovoltaïque			78 000 € HT
Espaces extérieurs	75 €/m ²	1045 m ²	78 375 € HT
TOTAL :		2 157 m²	2 119 959 € HT

Honoraires MOE		250 160 € HT
Honoraires PI (dont AMO)		131 433 € HT
TOTAL Honoraires :		381 593 € HT

TOTAL travaux + honoraires :		2 501 552 € HT
Montant de la TVA (20 %) :		500 310 €
Montant total d'opération TTC :		3 001 862 €

Dans le cadre de la 1^{ère} tranche qui correspondait aux études et honoraires de maîtrise d'œuvre, Le Conseil Départemental de l'Aude a octroyé une subvention de 76.319 € et l'Etat au titre de la DETR 2021 une subvention de 114.477 €.

Dans le cadre d'une deuxième tranche qui correspond aux travaux de gros œuvre, il est proposé de solliciter les aides financières des différents financeurs et d'approuver le plan de financement suivant :

EMPLOIS	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant H.T.
Immobilisations		Subventions d'investissement :	
-TRAVAUX GROS OEUVRE	1.102.455 €	- DETR (20%)	224.091 €
		- FSIL	55.000 €
		- Conseil Départemental (20%)	224.091 €
		-Grand Narbonne	50.000 €
		<i>Total financement externe</i>	553.182 €
		Autofinancement	549.273 €
Total	1.102.455 €	Total	1.102.455 €

Les travaux devraient s'étendre sur un calendrier prévisionnel d'environ **12 mois** et devraient commencer lors du troisième trimestre 2022.

Vote => Unanimité

07°) : Construction d'une nouvelle école maternelle : demande de fonds de concours

au Grand Narbonne

La commune de Saint-Nazaire d'Aude, voit l'effectif de ses habitants s'accroître et par conséquent le nombre d'élèves de ses écoles évoluer.

La commune dispose actuellement de deux écoles : une école élémentaire installée dans un ancien bâtiment de style "Jules FERRY" et une école maternelle installée dans des bâtiments modulaires depuis 2003. Ces équipements sont rassemblés sur le même site qui comprend également la cantine scolaire, la bibliothèque et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

La réalisation de lotissements va faire venir de nouvelles familles et l'école maternelle existante, pourvue de 3 classes et 1 dortoir, arrive à saturation.

Afin de pouvoir accueillir les élèves actuels et à venir, la commune souhaiterait construire une nouvelle école maternelle de 4 classes

Par délibération n°2018-34 du 20 juin 2018, le conseil municipal a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur la construction de cette nouvelle école maternelle et a conclu à cet effet une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 11.

Par délibération 2019-48 du 24 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé le programme de l'opération.

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 10 juillet 2020, autorisé le lancement d'une procédure de concours d'ingénierie et d'architecture en vue désigner le maître d'œuvre et désigné les membres du jury de concours. Le 29 septembre 2020, le jury a sélectionné trois candidats admis à présenter des esquisses.

L'équipe composée de SELARL Teissier Portal Architecture, architecte mandataire, BETEM Languedoc-Roussillon et Exact Acoustique a été désignée lauréates du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une école maternelle à Saint Nazaire d'Aude.

Les objectifs généraux recherchés dans le cadre de cette opération portent sur la création d'une nouvelle école maternelle de 4 classes comprenant :

- Des locaux d'enseignement
- Une bibliothèque
- Un dortoir
- Des locaux du personnel
- Des espaces de circulation / distribution
- Des sanitaires
- Des espaces extérieurs
- Des locaux logistiques.

Un chauffage via une pompe à chaleur géothermique permettant éventuellement un rafraichissement durant les semaines les plus chaudes sera mis en place.

Par ailleurs, il est prévu l'installation d'une centrale de production photovoltaïque d'une puissance crête de 37 Kwc, réalisée par le montage en toiture d'environ 230 m² de panneaux monocristallins ce qui correspond, selon le type de panneau retenu à environ 135 panneaux. Cette puissance, servant à compenser l'énergie conventionnelle consommée par le bâtiment, permet d'atteindre la performance BEPOS.

En option, l'installation d'une centrale de production photovoltaïque d'une puissance crête de 64 Kwc couvrant la totalité du plan Sud de la toiture, environ 400 m² de panneaux monocristallins, soit selon le type de panneau retenu, environ 240 panneaux peut être envisagée.

Le bâtiment et ses espaces extérieurs devront être conçus pour répondre aux besoins actuels tout en réservant des possibilités d'extension pour deux classes supplémentaires.

Tableau de surfaces

Local	Effectif	Nombre	Surface Unitaire	Total	Commentaire
Espaces de distribution					
Hall d'accueil / exposition		1 loc.	40 m ²	40 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Salle des parents		1 loc.	PM	PM	Utilisation de la salle de réunion
Circulation		PM	PM	PM	Couloirs de distribution, dégagements...
Vestiaires des élèves		2 loc.	10 m ²	20 m ²	1 sas vestiaire commun à 2 classes
Sanitaires					
Sanitaires élèves		3 loc.	PM	36 m ²	Avec un ratio de 0,3 m ² /élève pour 120 élèves
Sanitaires adultes		1 loc.	10 m ²	10 m ²	Avec 1 bac douche (de 8 à 12 m ²)
Espaces d'enseignement					
Salles de classe	30 pers.	4 loc.	70 m ²	280 m ²	
Salle d'arts-plastiques	30 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	
Salle de motricité	30 pers.	1 loc.	110 m ²	110 m ²	Dont placards de rangement intégrés
Rangement matériel		1 loc.	20 m ²	20 m ²	Y compris stockage et archives
Espaces de vie collective					
Salle de repos / Dortoir	40 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	Avec un ratio moyen de 1,40 m ² /enfant
BCD	30 pers.	1 loc.	70 m ²	70 m ²	Réserve éventuelle comprise
Espaces du personnel					
Bureau de direction	4 pers.	1 loc.	12 m ²	12 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Reprographie		1 loc.	4 m ²	4 m ²	
Salle de réunion	40 pers.	1 loc.	48 m ²	48 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Salle de détente / ATSEM	15 pers.	1 loc.	18 m ²	18 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Stockage / Archives		0 loc.	PM	PM	Mutualisation dans local de rangement
Infirmierie		1 loc.	15 m ²	15 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Espaces logistiques					
Lingerie / Buanderie / Ménage		1 loc.	10 m ²	10 m ²	Surface anticipée pour 6 classes
Locaux techniques		PM	PM	PM	
Déchets / Tri sélectif		1 loc.	10 m ²	10 m ²	
TOTAL SU bâtie :				823 m²	
Espaces extérieurs					
Préau		1 esp.	180 m ²	180 m ²	Avec un ratio de 30m ² /classe pour 6 classes
Cour de récréation		1 esp.	800 m ²	800 m ²	Avec extension possible de 400 m ² à prévoir
Jardin pédagogique		2 esp.	20 m ²	40 m ²	
Rangement		1 loc.	25 m ²	25 m ²	
TOTAL SU extérieure				1045 m²	
TOTAL SU bâtiment + extérieurs				1868 m²	Surface Utile

Surface de Plancher théorique :

SU	823 m ²	
Ratio	1,35	
SdP	1112 m ²	
TOTAL	1112 m²	Surface de Plancher théorique

Evolutivité du projet à prévoir (surface bâtie et extérieure) :

⇒ Les espaces suivants sont à anticiper et à représenter par le Maître d'œuvre dans les plans du projet : plan masse et plan du niveau RDC).

Surfaces Utiles du projet :

Evolutivité des locaux	Effectif	Nombre	Surface Unitaire	Total	Commentaire
Vestiaires des élèves		1 loc.	10 m ²	10 m ²	1 sas vestiaire commun à 2 classes
Sanitaires élèves		1 loc.	PM	18 m ²	Avec un ratio de 0,3 m ² /élève pour 60 élèves
Sanitaires adultes		1 loc.	PM	PM	A calculer en fonction des nouveaux effectifs
Salles de classe	30 pers.	2 loc.	70 m ²	140 m ²	
Salle de repos / Dortoir	40 pers.	1 loc.	60 m ²	60 m ²	Avec un ratio moyen de 1,40 m ² /enfant
TOTAL SU bâtie :				228 m²	
Espaces extérieurs					
Cour de récréation		1 esp.	400 m ²	400 m ²	
Jardin pédagogique		1 esp.	20 m ²	20 m ²	
TOTAL SU extérieure				420 m²	
TOTAL SU bâtiment + extérieurs				648 m²	Surface Utile

Surface de Plancher théorique :

SU	228 m ²	
Ratio	1,35	
SdP	308 m ²	
TOTAL	308 m²	Surface de Plancher théorique

TRAVAUX	Ratio	Surface (SdP)	Montant
Bâtiment	1 596 €/m ²	1112 m ²	1 775 000 € HT
Plus-value pour géothermie			95 650 € HT
Plus-value pour plancher chauffant			92 934 € HT
Plus-value pour photovoltaïque			78 000 € HT
Espaces extérieurs	75 €/m ²	1045 m ²	78 375 € HT
TOTAL :		2 157 m²	2 119 959 € HT

Honoraires MOE		250 160 € HT
Honoraires PI (dont AMO)		131 433 € HT
TOTAL Honoraires :		381 593 € HT

TOTAL travaux + honoraires :		2 501 552 € HT
Montant de la TVA (20 %) :		500 310 €
Montant total d'opération TTC :		3 001 862 €

Dans le cadre de la 1^{ère} tranche qui correspondait aux études et honoraires de maîtrise d'œuvre, Le Conseil Départemental de l'Aude a octroyé une subvention de 76.319 € et l'Etat au titre de la DETR 2021 une subvention de 114.477 €.

Dans le cadre d'une deuxième tranche qui correspond aux travaux de gros œuvre, il est proposé de solliciter les aides financières des différents financeurs.

Par délibération en date du 28 juin 2021, Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a adopté un nouveau règlement des fonds de concours 2022-2026. Ces fonds de concours favorisent l'inscription des projets communaux dans une dynamique territoriale commune et contribuent à la solidarité financière.

Chaque commune pourra être attributaire de fonds de concours pour un montant maximum de 300.000 € sur la durée du mandat avec la possibilité de déposer plusieurs dossiers.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne un fonds de concours d'un montant de 50.000 € pour financer les travaux de gros oeuvre et d'approuver le plan de financement suivant :

EMPLOIS	Montant H.T.	RESSOURCES	Montant H.T.
Immobilisations		Subventions d'investissement :	
-TRAVAUX GROS OEUVRE	1.102.455 €	- DETR (20%)	224.091 €
		- FSIL	55.000 €
		- Conseil Départemental (20%)	224.091 €
		-Grand Narbonne	50.000 €
		<i>Total financement externe</i>	553.182 €
		Autofinancement	549.273 €
Total	1.102.455 €	Total	1.102.455 €

Les travaux devraient s'étendre sur un calendrier prévisionnel d'environ **12 mois** et devraient commencer lors du troisième trimestre 2022.

Vote => Unanimité

08°) : Vente d'une concession dans le cimetière communal :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a effectué depuis quelques années plusieurs procédures de reprises de concessions en état d'abandon. Toutes les formalités administratives étant remplies, l'ensemble de ces concessions sont désormais propriétés de la commune.

M. le Maire informe l'Assemblée que, par courrier en date du 24 septembre 2021, Mr C....., domicilié à Saint Nazaire d'Aude, souhaite acquérir la concession de la famille PB située dans la partie ancienne du cimetière communal. Au vu de la superficie de cette concession, de son emplacement, de son caractère ancien et historique, M. le Maire propose à l'Assemblée de vendre cette concession *au prix de 3.800 €* (concession cinquantenaire).

Vote => Unanimité

SEANCE LEVEE A 19h50